

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 26 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :*

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

*Est absent :*

*Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Sont aussi présents :*

- M. Karl Scanlan, directeur général adjoint*
- Mme Marie-Josée Russo, greffière*

*SUR CE :*

2019-03-044

**ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-03-045

**PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2019 tels que soumis.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-03-046

**LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'adopter les listes des comptes à payer en date du 26 mars 2019 :*

*Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 122 516,48 \$;*

*Le 26 mars 2019*

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 1 450 626,93 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 1 195 716,64 \$;

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

RÈGLEMENT 676 CONCERNANT LES GARANTIES À ÊTRE  
PRODUITES PAR LES PROMOTEURS

---

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter le règlement 676 concernant les garanties à être produites par les promoteurs et dépose en ce sens, le projet de règlement.

Ce règlement viendra abroger et remplacer le règlement 628 et ses amendements.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ  
SITUÉE AU 62, 16E AVENUE

---

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure afin de permettre la création d'un (1) lot d'une superficie de 419,5 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés et d'une profondeur de 21.34 mètres au lieu de 25 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-03-05;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la délivrance d'un permis de lotissement pour la propriété située au 62, 16e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot projeté ne rencontre pas les normes minimales;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

De refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 62, 16e Avenue telle que déposée.

RÉSOLUTION RETIRÉE

Le 26 mars 2019

2019-03-047

DEMANDE DE PIIA -COMMERCE SITUÉ AU  
2871, BOULEVARD DES PROMENADES

---

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout d'une (1) enseigne en façade pour le commerce Sushi Queen;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-03-04;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour le commerce situé au 2871, boulevard des Promenades, telle que soumise pour permettre l'ajout d'une (1) enseigne en façade pour le commerce Sushi Queen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-048

DEMANDE DE PIIA- MULTIFAMILIALE SITUÉE SUR LE  
LOT 5 491 054 (BOULEVARD DES PROMENADES)

---

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de dix-huit (18) logements;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-03-02;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour le lot 5 491 054 (boulevard des Promenades) telle que déposée pour la construction d'une habitation multifamiliale de dix-huit (18) logements avec les conditions suivantes :

- qu'une garantie financière de 10 000 \$ soit déposée au moment de la délivrance du permis de construction pour l'aménagement du terrain;
- qu'une haie de cèdre d'un minimum de quatre pieds soit plantée de l'arrière lot sud jusqu'à la façade sur le boulevard des Promenades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-049

DEMANDE DE PIIA -COMMERCE SITUÉ AU  
2939, BOULEVARD DES PROMENADES

---

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout d'une (1) enseigne en façade pour le commerce Thai fusion;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-03-03;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour le commerce situé au 2939, boulevard des Promenades, telle que soumise pour permettre l'ajout d'une (1) enseigne en façade pour le commerce Thai fusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-050

ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ)- PARTICIPATION

---

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux, la mairesse et le directeur général adjoint souhaitent participer aux assises annuelles de l'UMQ qui se dérouleront du 9 au 11 mai 2019 à Québec.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'autoriser les conseillers municipaux désignés, la mairesse ainsi que le directeur général adjoint à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront à Québec du 9 au 11 mai 2019;

De plus, que les dépenses encourues leurs soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller François Robillard demande le vote.

2019-03-051

ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA  
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES  
TRANSPORTS EN LIEN AVEC UN PROJET  
D'IMPLANTATION D'UN FEU DE CIRCULATION À  
L'INTERSECTION DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE ET DU  
CHEMIN D'OKA - AUTORISATION DE SIGNATURE.

---

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-269 par laquelle le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac autorisait cette dernière à négocier une entente avec la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et le Ministère des transports, de la mobilité durable

Le 26 mars 2019

et de l'électrification des transports quant à la reconnaissance des responsabilités et du partage équitable des coûts des travaux d'implantation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue de l'Érablière et du chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont arrivées à une entente à cet effet;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente intervenue entre la Ville, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports quant à la reconnaissance des responsabilités et du partage équitable des coûts des travaux d'implantation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue de l'Érablière et du chemin d'Oka de même que tous autres documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-052

PROGRAMME ANNUEL 2019 DE PATROUILLE ET  
D'ENTRETIEN DU DROIT DE PASSAGE DE PIPELINES  
TRANS-NORD INC.- AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance datée du 4 mars 2019 de la part des Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) relativement à l'entretien du droit de passage situé sur le lot 1 465 148;

CONSIDÉRANT QUE PTNI demande au propriétaire de ce lot, à savoir la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de confirmer notre accord pour le dégagement des arbres et de la broussaille sur ce dernier;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la correspondance ayant pour objet le programme annuel 2019 de patrouille et d'entretien du droit de passage de Pipelines Trans-Nord Inc., relativement au lot 1 465 148 ainsi que tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-053

AVIS DE CESSION SCIERIE MIRABEL - AUTORISATION DE  
SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT QUE la Scierie Mirabel, avec qui la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac fait affaire, a cédé ses créances à Finaccès Capital Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Scierie Mirabel demande à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de signer un acquiescement à cette cession;

Le 26 mars 2019

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac l'acquiescement à la cession des créances de la Scierie Mirabel afin de reconnaître Finaccès Capital Inc. comme véritable créancier ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution;*

*D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de toute facture due à la Scierie Mirabel directement à Finaccès Capital Inc. tant et aussi longtemps que l'avis de cession sera en vigueur.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-054

*CONVENTION DE LOCATION DE SITE DE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS EN FAVEUR DE ROGERS  
COMMUNICATIONS INC. - AUTORISATION DE  
SIGNATURE*

---

*CONSIDÉRANT la demande de Rogers Communications Inc. relativement à la location du site de télécommunications sur le lot 1 465 581;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac la Convention de location de site de télécommunications en faveur de Rogers Communications Inc. ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-055

*ENTENTE HORS COUR - AUTORISATION DE SIGNATURE*

---

*CONSIDÉRANT la résolution #2018-05-150 ratifiant la terminaison d'emploi de l'employé portant le matricule 06026;*

*CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente hors cour intervenue entre l'employé portant le matricule 06026 et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 26 mars 2019*

2019-03-056

DOSSIER DE COUR 700-17-013977-177- TRANSACTION  
ET QUITTANCE- AUTORISATION DE SIGNATURE

---

*CONSIDÉRANT le recours judiciaire entrepris contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-013977-177;*

*CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties afin de mettre fin au litige;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-057

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –  
SECTION LOCALE 1962 - LETTRE D'ENTENTE RELATIVE  
AUX BRIGADIERS - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la lettre d'entente numéro 2019-01 intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1962, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-058

ABOLITION DE POSTES - DIVERS SERVICES

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a procédé à une réorganisation de ses besoins en ressources humaines;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'abolir les postes suivants :*

- Directrice, Service des loisirs et de la vie communautaire;*
- Directrice, Service des arts et de la culture;*
- Responsable de la bibliothèque, Service des arts et de la culture;*
- Coordinatrice, Service des ressources humaines.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 26 mars 2019*

2019-03-059

CRÉATION DE POSTES - DIVERS SERVICES

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a procédé à une réorganisation de ses besoin en ressources humaines;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu

De créer les postes suivants :

- Directeur(trice), Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire;
- Coordonnateur(trice) en loisirs, Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire;
- Conseiller(ère), Service des communications et des relations avec les citoyens;
- Conseiller(ère) en ressources humaines, Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-060

ORGANIGRAMME- ADOPTION

---

CONSIDÉRANT la résolution 2014-10-257 modifiant l'organigramme de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que de nouvelles modifications ont été apportées à cet organigramme suite à une restructuration;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'adopter l'organigramme de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tel que modifié en mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-061

NOMINATION – CAROLINE DUROCHER

---

CONSIDÉRANT la création et la vacance du poste de coordonnateur en loisirs au sein du Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT les qualifications professionnelles de madame Caroline Durocher;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint, monsieur Karl Scanlan;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau et résolu

Le 26 mars 2019

*D'entériner la nomination de madame Caroline Durocher au titre de coordonnatrice en loisirs, avec un statut d'employée cadre régulier à temps complet, et ce, en date du 11 mars 2019.*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-062

*NOMINATION - VICKY PÉPIN*

---

*CONSIDÉRANT l'abolition des postes de directrice des arts et de la culture et de directrice des loisirs et de la vie communautaire;*

*CONSIDÉRANT la création du poste de directrice des loisirs, des arts et de la vie communautaire;*

*CONSIDÉRANT les qualifications professionnelles de madame Vicky Pépin;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint, monsieur Karl Scanlan;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu*

*D'entériner la nomination de madame Vicky Pépin au titre de directrice des loisirs, des arts et de la vie communautaire, et ce, en date du 27 mars 2019.*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-063

*NOMINATION - VÉRONIQUE LASANTÉ*

---

*CONSIDÉRANT QUE les besoins grandissants de notre ville quant à la qualité et à l'importance accrue des communications avec les citoyens, justifient la création d'un nouveau poste au Service des communications et relations avec les citoyens;*

*CONSIDÉRANT la création du poste de conseillère aux communications;*

*CONSIDÉRANT les qualifications professionnelles de madame Véronique Lasanté;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint, monsieur Karl Scanlan;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau et résolu*

*D'entériner la nomination de madame Véronique Lasanté au titre de conseillère aux communications, et ce, en date du 27 mars 2019.*

*Le 26 mars 2019*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-064

*EMBAUCHE - OLGA STATNAIA*

---

*CONSIDÉRANT la création et la vacance du poste de directrice de la bibliothèque - bibliothécaire;*

*CONSIDÉRANT les qualifications professionnelles de madame Olga Statnaia;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint, monsieur Karl Scanlan;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'entériner l'embauche de madame Olga Statnaia au titre de directrice de la bibliothèque - bibliothécaire, avec un statut d'employée cadre régulier à temps complet, et ce, à partir du 25 mars 2019.*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-065

*EMBAUCHE - JOEY ULLOA BORDELEAU*

---

*CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur des bâtiments au Service de l'urbanisme sera temporairement vacant à la suite d'un congé de maternité;*

*CONSIDÉRANT le processus de dotation effectué et les qualifications professionnelles de monsieur Joey Ulloa Bordeleau;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'entériner l'embauche de monsieur Joey Ulloa Bordeleau au poste d'inspecteur des bâtiments pour le Service de l'urbanisme, en remplacement d'un congé de maternité, et ce, du 18 mars et jusqu'au retour de la titulaire du poste, le tout, suivant les conditions énoncées à la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 26 mars 2019*

2019-03-066

OCTROI PERMANENCE – CARLOS MEZA

---

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 septembre 2018, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procédait à l'embauche de monsieur Carlos Meza à titre de technicien des technologies de l'information par sa résolution #2018-08-273;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le directeur général adjoint, monsieur Karl Scanlan, et le fait que monsieur Meza répond aux exigences la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'accorder la permanence d'emploi à monsieur Carlos Meza, à titre de technicien des technologies de l'information, et ce, en date du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-067

OCTROI PERMANENCE - CHANTAL BARRETTE

---

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 septembre 2018, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procédait à l'embauche de madame Chantal Barrette à titre d'adjointe à la direction générale et au greffe par sa résolution #2018-08-271;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le directeur général adjoint, monsieur Karl Scanlan, et le fait que madame Barrette répond aux exigences de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par la mairesse Sonia Paulus  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu

D'accorder la permanence d'emploi à madame Chantal Barrette à titre d'adjointe à la direction générale et au greffe, et ce, en date du 4 mars 2019, le tout conformément à la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-068

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –  
SECTION LOCALE 1962 - LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À  
L'ÉQUITÉ SALARIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

Le 26 mars 2019

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la lettre d'entente numéro 2019-02 intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1962, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-069

*SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –  
SECTION LOCALE 2804 - LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À  
L'ÉQUITÉ SALARIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la lettre d'entente numéro 2019-01 intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-070

*RÉFECTION DE PAVAGE –APPEL D'OFFRES SP-2018-030  
- DEMANDE D'AUTORISATION POUR DÉPASSEMENT DE  
COÛTS*

---

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a octroyé le contrat pour la réfection de pavage sur plusieurs rues et la mise en place d'un corridor scolaire sur la 25e Avenue et la rue Paul à l'entreprise « Pavages Multipro Inc. » par la résolution 2018-09-317 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 septembre 2018;*

*CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'ajouter des travaux est prévue à la clause 4.5 du devis;*

*CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'autoriser un ajout au contrat SP-2018-030 afin de permettre de repaver entièrement la rue Paul;*

*CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de Gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en vigueur, tout dépassement de coût de plus 25 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil municipal;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'autoriser le dépassement de coût relativement au contrat SP-2018-030 afin de permettre le repavage complet de la rue Paul, soit une dépense n'excédant pas 63 000 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la tenue du comité de circulation en date du 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de circulation touchant la sécurité des usagers du réseau routier municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller François Racine et résolu

De procéder à l'installation de panneaux aux endroits suivants :

- interdiction de stationner en tout temps - rue Paul (côté nord) entre la rue du golf et la 25e Avenue;
- interdiction de stationner en tout temps - 25e Avenue (côté ouest) entre la rue Paul et la rue Laurin;
- interdiction d'arrêt en tout temps devant l'école des Lucioles sur la rue de Sève (côté ouest);
- interdiction de stationner du 15 novembre au 15 avril en tout temps - devant le 3106, rue Sainte-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2019-002) auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 21 mars 2019 et qui se lit comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la soumission avant taxes</b>
Lee Ling Paysagement	70 658,53\$
Embellissements Roli-Vert inc.	74 399,27\$
Entretien Paysager Thibault	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, directeur par intérim du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Lee Ling Paysagement », et ce, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'octroyer le contrat INV-2019-002 relatif à « Coupe de pelouse » à l'entreprise « Lee Ling Paysagement » au montant de soixante-dix mille six cent cinquante-huit et cinquante-trois cents (70 658,53 \$), plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2019-001) auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 21 mars 2019 et qui se lit comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la soumission avant taxes</b>
Lee Ling Paysagement	20 746,55\$
Entreprise Dominic Alarie	31 781,96\$
Desjardins Excavation	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, directeur par intérim du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Lee Ling Paysagement », et ce, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'octroyer le contrat INV-2019-001 relatif à « Fauchage » à l'entreprise « Lee Ling Paysagement » au montant de vingt mille sept cent quarante-six et cinquante-cinq cents (20 746,55\$), plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2019-008) auprès de deux (2) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 21 mars 2019 et qui se lit comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la soumission avant taxes</b>
Nivex	35 992,07\$
Boisclair et Fils inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, directeur par intérim du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Nivex », et ce, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'octroyer le contrat INV-2019-008 relatif à « Fourniture et livraison de pièces pour les regards et puisards d'égout et d'aqueduc » à l'entreprise « Nivex » au montant de trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze et sept cents (35 992,07 \$), plus toutes taxes applicables, pour l'année 2019.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-03-075

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES POUR LES  
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – INV-2019-009-  
OCTROI DE CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2019-009) auprès de cinq (5) entreprises;*

*CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 25 mars 2019 et qui se lit comme suit :*

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la soumission avant taxes (année 2019)</b>
Albert Viau	56 340.80\$ (corrigé)
Réal Huot inc.	63 889.67 \$ (corrigé)
Wolseley inc.	N'a pas soumissionné
Groupe Brunet	N'a pas soumissionné
J.U. Houle Ltée	N'a pas soumissionné

*CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, directeur par intérim du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Albert Viau », et ce, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » en vigueur;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'octroyer le contrat INV-2019-009 relatif à « Fourniture et livraison de pièces pour les réseaux d'aqueduc et d'égout » à l'entreprise «Albert Viau » au montant de cinquante-six mille trois cent quarante et quatre-vingt cents (56 340.80\$), plus toutes taxes applicables.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-03-076

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET -  
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

---

*CONSIDÉRANT QUE Carl Gabrion, ingénieur à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);*

Le 26 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 22 043 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-077

REMORQUE - OCTROI DE CONTRAT

---

CONSIDÉRANT l'offre de " Attaches et Remorques Labelle" pour l'achat d'une remorque;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de financer cet achat à même le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, directeur par intérim du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer le contrat à l'entreprise « Attaches et Remorques Labelle », et ce, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » en vigueur;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu

D'accepter la soumission relative à l'achat d'une remorque de l'entreprise « Attaches et Remorques Labelle » au montant de huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante cents (8 799,50 \$), plus toutes taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-078

ENTENTE ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT QU'Arbre-Évolution met sur pied des projets de plantations d'arbres dans le cadre de son Programme de reboisement social afin de séquestrer le CO2 et de réduire l'empreinte écologique;

CONSIDÉRANT les recommandations positives de l'enviro-conseillère quant à la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à ce programme;

Le 26 mars 2019

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite devenir l'hôte d'un projet de reboisement par l'entremise de ce programme;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse, le directeur général adjoint et l'enviro-conseillère à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente avec la coopérative de solidarité Arbre-Évolution ainsi que tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### *DÉPÔTS*

---

*Dépôt des rapports du directeur général adjoint concernant la signature des contrats*

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions résidentielles – Février 2019*

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Février 2019*

*Dépôt des statistiques de la bibliothèque- Janvier et février 2019*

*Dépôt du procès-verbal de correction- Séance du 22 janvier 2019*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### *PÉRIODE DE QUESTIONS*

---

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2019-03-079

#### *LEVÉE DE LA SÉANCE*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De lever la séance à 20 h 33*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

---

*MAIRESSE*

---

*GREFFIÈRE*

*Le 26 mars 2019*